

A.C. BELLECROIX
Société civile immobilière
au capital de 280 000 euros
Siège social : 36 RUE DU PERIE
46000 CAHORS
497 990 556 RCS CAHORS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 23 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 23 décembre,

A 20 heures,

Les associés de la Société A.C. BELLECROIX, société civile immobilière au capital de 280 000 euros, divisé en 2 800 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au Siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Alain COMBES, titulaire de 28 parts sociales en pleine propriété
- Société SARL COMBES, représentée par son Gérant, Monsieur Alain COMBES, titulaire de 2772 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain COMBES, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérante pour une durée illimitée

Madame Alexandra COMBES, demeurant 12 impasse Marie Curie, 31770 COLOMIERS.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Alexandra COMBES déclare qu'elle accepte les fonctions de gérante et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RÉOLUTION

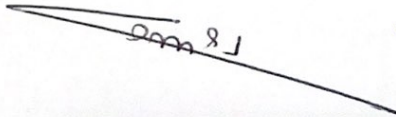
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés et la co-gérante non associée.

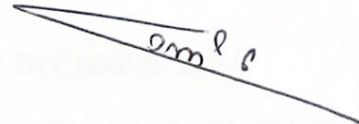
Alain COMBES

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain COMBES', written over a horizontal line.

ALEXANDRA COMBES

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alexandra COMBES', written over a horizontal line.

SARL COMBES

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'SARL COMBES', written over a horizontal line.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL